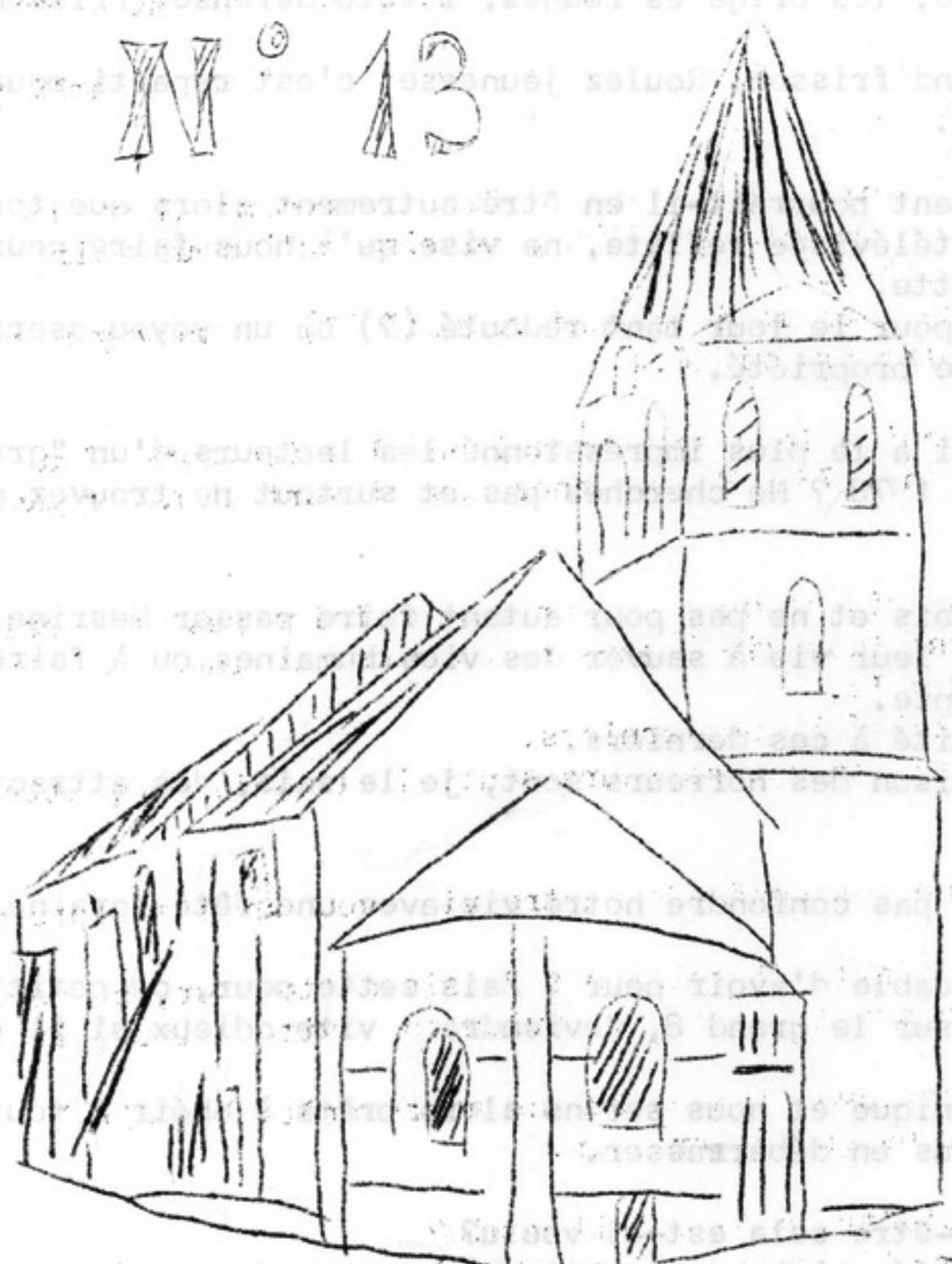


REVUE DE L'ULIS

N° 13

77 JANVIER



LA FETE FORAINE

Si l'on prend le temps de regarder ce qu'à été l'année 1978, non pas au travers de notre vie privée, mais en nous rappelant ce que la presse écrite et télévisée a bien voulu nous en dire, on ne peut que s'étonner de son côté sensationnel.

Comprenez par là que la presse à "sensation" a pu s'en donner à cœur joie et non qu'elle fut sublime...

Commencée dans le bain de mazout de l'Amoco, l'année se termine par le bain de sang des adeptes de Jones.

Clichés évocateurs et en couleurs.

Le camping de la mort comme si vous étiez.

Le baron Empain, Aldo Moro, les brigades rouges, l'auto défense. Frissons.

Elections de mars. Le grand frisson. Roulez jeunesse, c'est reparti pour un tour. Roulez petit bolide.

Comme tout cela va vite !

Et comme on a peur ! Comment pourrait-il en être autrement alors que tout ce que la presse écrite et télévisée reflète, ne vise qu'à nous faire peur.

Le stand de tir fait recette.

Chacun s'arme en silence pour le jour tant redouté (?) où un voyou osera franchir les grilles de notre propriété.

Quel est le personnage qui a le plus impressionné les lecteurs d'un "grand" hebdomadaire parimatchien en 1978 ? Ne cherchez pas et surtout ne trouvez pas ! C'est Mesrine !

On peut aimer Robin des Bois et ne pas pour autant faire passer Mesrine avant des personnes qui consacrent leur vie à sauver des vies humaines ou à faire la paix dans le monde, par exemple.

Mais on fait moins de publicité à ces derniers.

Le train de la mort ou la maison des horreurs sont, je le sais, des attractions fort appréciées.

Il ne faudrait quand même pas confondre notre vie avec une fête foraine perpétuelle.

Qui a dit qu'il était agréable d'avoir peur ? Mais cette peur, ce petit picotement étrange que l'on a sur le grand 8, deviendra vite odieux si il est de tous les instants.

D'odieuse, elle deviendra panique et nous serons alors prêts à obéir à toute personne qui proposera de nous en débarrasser.

Mais à la réflexion, peut-être cela est-il voulu ?

Peut-être que ce chef musclé qui nous permettra à nouveau de respirer calmement l'air pollué de nos cités, le soir après 11 heures, sans crainte d'être attaqué, parce que des patrouilles de milices de surveillance circuleront sans cesse, peut-être que ce chef-là existe déjà ?

Peut-être le rencontrons nous tous les jours dans les pages de nos journaux ? N'existe-t-il pas déjà dans beaucoup de pays ce "sauveur" ?

On entend souvent son bruit de bottes, ses coup de fouets et les cris de ses salles de tortures.

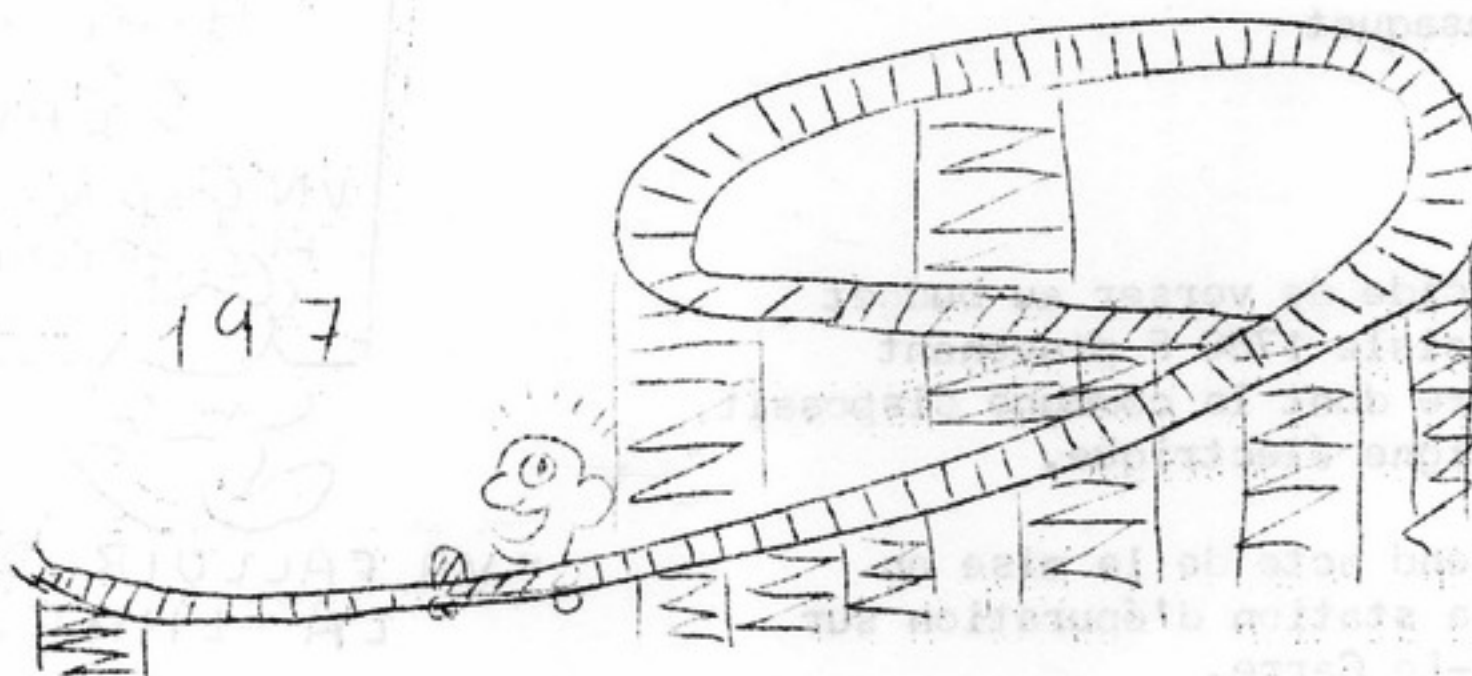
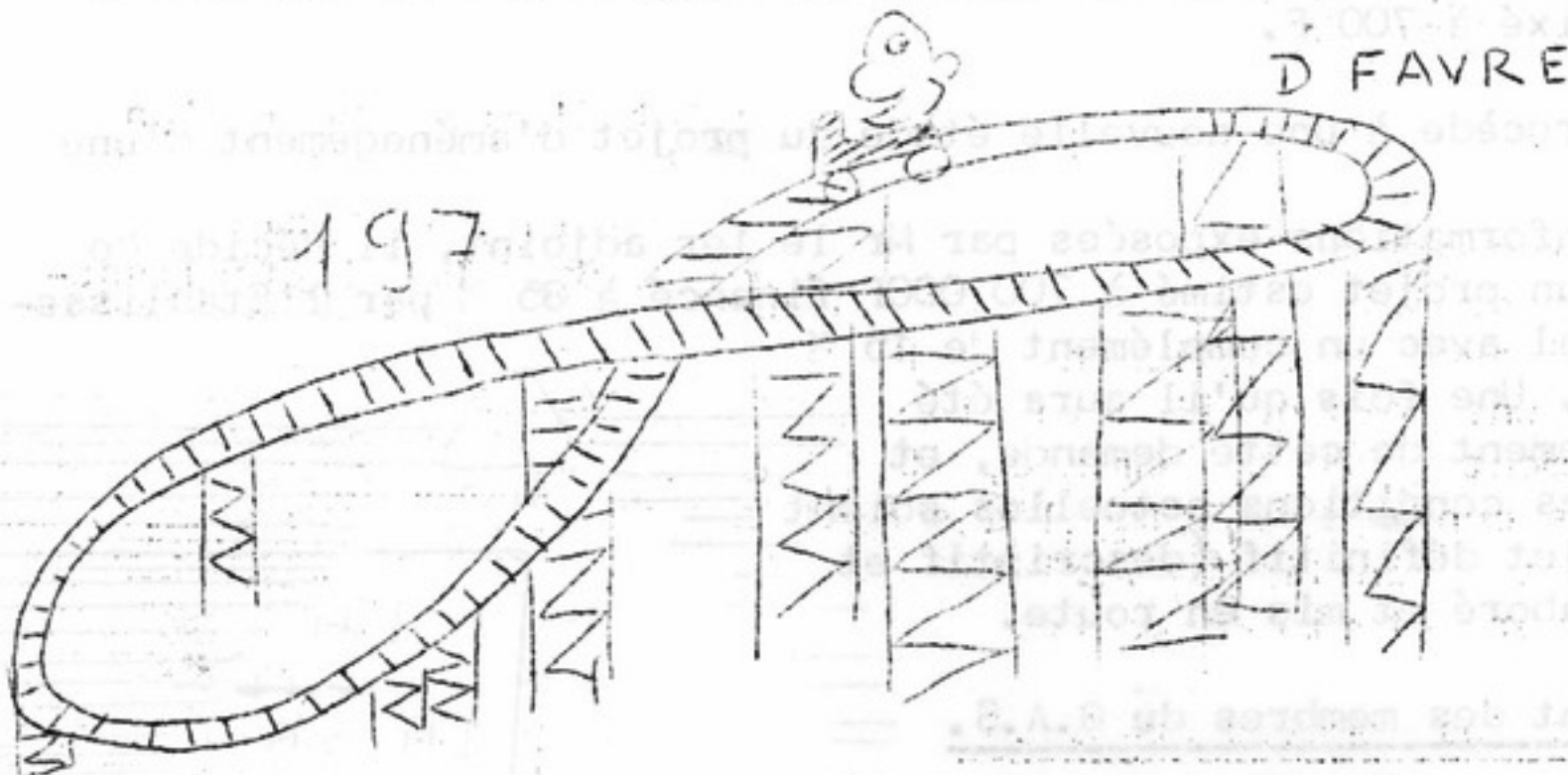
Voilà que moi aussi, je cède à la peur.
Vraiment cette année 1978 !

Enfin , nous voilà dans l'année de l'enfance. Les enfants aimeraient bien s'amuser. J'espère que vous les emmènerez au théâtre ou bien, à de jolis spectacles de marionnettes !

Surtout pas à la fête foraine.

Bonne Année 1979 les gosses* !

(+ les grands et les petits)



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 20/12/78

est excusé : Mr Pascal Grisillon.

Après examen par le conseil municipal, Mr le maire donnera un avis favorable aux demandes de branchement d'eau présentées par Mr Longcourty à Rix.

1° Bail Viollet.

Le bail de location de Mr Viollet a été renouvelé pour 3ans. Le montant du loyer annuel est fixé à 700 F.

2° Le conseil procède à une nouvelle étude du projet d'aménagement d'une salle polyvalente.

Après examen des informations exposées par Mr le 1er adjoint, il décide de prendre rang pour un projet estimé à 700 000F financé à 35 % par l'Etablissement Public Régional avec un complément de 15 % par le Département. Une fois qu'il aura été pris acte officiellement de cette demande, et sous réserve que les conditions actuelles soient maintenues, un projet définitif (descriptif et estimatif) sera élaboré et mis en route.

3° Renouvellement des membres du B.A.S.

Le conseil propose 6 candidatures dont 4 seront retenues :

- Mr Louis Bonnard
- Mr Michel Plantin
- Mme Elisabeth Bonsaquet
- Mr Jean Ramel
- Mme Galy
- Mme Yvette Joly

4° Le conseil décide de verser au budget du bureau d'Aide Sociale 1780 F provenant d'une vente de cuivre dont la commune disposait après dépôt d'une ligne électrique.

5° Le conseil prend acte de la mise en fonctionnement de la station d'épuration sur le réseau d'eau Rix-Le Carre.

6° Mr le maire donne diverses informations sur les travaux d'éclairage public, en particulier que leur achèvement se fera dès que l'entreprise aura les lampes qui lui manquent, que certaines lampes seront déplacées pour augmenter leur efficacité (à Vérézel - au carrefour du Golet), qu'une lampe sera rajoutée au Golet (vers Mr Lyandrat).

7° Mr Déglise demande s'il ^{ne}serait pas possible, et souhaitable, d'améliorer les conditions de circulation sur le chemin communal qui relie le Golet à la route du Port de Groslee, car le trafic y est important.



"VA falloir déplacer la lampe"

8° Mr Deglise dresse un tableau des prévisions scolaires pour les années à venir :

- 1978-1979 : 82 élèves
- 1979-1980 : 87 élèves
- 1980-1981 : 75 élèves
- 1981-1982 : 74 élèves
- 1982-1983 : 67 élèves

Une 4me classe ne peut donc être ouverte, car l'effectif diminue.

+++++

A V I S de Mr le maire de Lhuis en date du 2/11/78

Dans le cadre des travaux effectués et à effectuer sur les chemins ruraux le conseil municipal de la commune de Lhuis, invite les exploitants agricoles à respecter au maximum les travaux, en évitant les labours trop proches des chemins et les dépôts de terre sur la chaussée provoqués par les outils agricoles. Ceci dans l'intérêt de tous.

+++++

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

Permis de construire

Modificatif accordé le 17/11/78

à Mr CONAND Jean-Paul domicilié à 01680 LHUIS

pour édifier un garage et modifier les ouvertures d'une habitation

sur terrain sis à Lhuis "Greppan"

cadastéré section F.n° 515 516 pour 2122 m2

Accordé le 4/12/78

à Mr DAVID Henri domicilié "Les Certelles Sud" 01680 LHUIS

Directeur de la S.A. DAVID & Fils

pour édifier un atelier de menuiserie - 476 m2

sur terrain sis à Lhuis "Certelles sud"

cadastéré section F.n° 436 pour 79 195 m2

Accordé le 5/12/78

à Mr RAMEL André domicilié à "Vernans" 01680 LHUIS

pour édifier un bâtiment à usage d'étable avec fumière (315 m2)

sur terrain sis à Lhuis "Vernans"

cadastéré section D.n° 275 306 pour 2197 m2

Mariages

célébré en la mairie de INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan) entre

Mr Marcel RAULT

garde mobile

domicilié Ty-Heuri INZINZAC-LOCHRIST 56650

et

Mme Marie-christine PINJON
serveuse de restaurant
domiciliée "Le Verger" 01680 LHUIS

célébré en la mairie de Saint-Benoît entre
Mr Claude LØYNET
menuisier
domicilié à LHUIS 01680

et

Mme Danielle OLIVIER
ouvrière
domicilié à SAINT-BENOÎT

+++++

V I V E L E C L U B

Vous avez lu dans la presse locale les résultats du concours de belote organisé par le sou des écomes. Je n'y reviendrai pas. Je veux simplement souligner les brillantes performances réalisées par les membres du club "Détente et Loisirs".

En se classant 2mes, Mesdames FAURE et BONNARD, ont démontré qu'elles pouvaient rivaliser avec les meilleurs. Elles n'ont pas craint d'affronter, avec tous les aléas que cela comporte, sans prétention, mais aussi sans complexe, des joueurs chevronnés, habitués des compétitions.

La chance était au rendez-vous, diront les esprits chagrins, pour masquer leur déception. Perdants, montrez-vous beaux joueurs, soyez indulgents ! Très en FAURE-me, il est vrai, elles ont, en BONN-ARD-TISTES, conduit leur jeu d'une façon subtile. Bravo, Mesdames, vous avez su allier la tête et les JAMBE-ONS. (Pardonnez ces mauvais jeux de mots).

Pour fêter ce succès, ces dames de "coeur", si j'ose m'exprimer ainsi, nous ont conviés à savourer un délicieux gâteau et à déguster un vin pétillant bien de chez nous. Merci, Mesdames, de nous avoir fait partager votre joie.

Quant à nos amis CHAPELLE et LYANDRAT, il est superflu de les présenter. Joueurs expérimentés, souvent aux places d'honneur, ils ont confirmé leur classe en remportant dans un "fauteuil", le 3me prix, manquant, paraît-il, d'un poil de "cochon", bien entendu, le premier prix.

On murmure que l'un d'eux avait la "baraka", ce jour-là, mais ne l'a-t-il pas toujours ? Qu'importe, seul le résultat compte.

Félicitations à nos champions, à notre "carré d'As", devrais-je écrire. Bonne chance pour l'année prochaine.

Je voudrais remercier, certes avec beaucoup de retard, Mme FAURE et son

bureau, pour leur heureuse initiative. Offrir gratuitement, voyage et spectacle, à tous les membres du club, aurait pu paraître une gageure, il y a quelques mois. Réaliser un tel projet, confirme une bonne gestion et, à fortiori, une trésorerie saine. Cette sortie a permis à certaines personnes de revoir, et à d'autres, de découvrir cette féérique revue "Holliday on Ice".

J'associe à ces remerciements le corps des Sapeurs-Pompiers de Lhuis. Organisateurs du voyage, les responsables avaient eu l'amabilité de nous inviter à y participer.

Qu'il me soit permis aujourd'hui de leur exprimer toute ma gratitude, pour ce geste amical.

A. GUIGARD

+++++

LES SUCCES DU FOUR

C'était, il y a très longtemps, peu avant la seconde apocalypse. Les Hommes de ce temps là étaient comme des bêtes.

Ils mangeaient et buvaient car leur organisme peu développé sur le plan biogénérateur, devait se recharger assez souvent. Ils aimaient à le faire en groupe, car cela les conduisait parfois à ce qu'ils appelaient "la gaieté".

On sait par des analyses effectuées sur certains cadavres particulièrement bien conservés que les liquides ingurgités étaient de composition complexe à base d'amiante et d'alcool éthylique.

Une de ces réunions, nommée "fête", eut lieu dans un petit village près du Fleuve n° 2, sur la rive gauche, à la hauteur du kilomètre 135. Des films et des pellicules photographiques retrouvés sur place, tendent à faire croire que le bloc d'habitation s'appelait St-Martin.

On voit très bien sur ces documents, le curieux accoutrement et l'extrême pilosité des habitants du XX^e siècle, qui se réunissaient autour d'une petite bâtisse voûtée, dans laquelle brûlait un vulgaire feu de bois, semble-t-il...

Ces documents nous permettent aussi d'observer les coutumes alimentaires. On voit l'un de nos ancêtres introduire dans le foyer une pâtemolle, qu'il retire brunie et durcie par la suite. Puis, après avoir découpé avec des armes pointues ces boules, ils les mangent avec des cylindres de viandes (?) roses, qu'ils découpent également, en petites tranches.

Bien que le produit qu'ils ont extrait du feu ne soit pas uniformément brun - l'intérieur plutôt blanchâtre semble ne pas avoir été réussi -

La peuplade se met à rire en soulevant des petits récipients de verre remplis d'un liquide rouge.

Le document ne nous permet pas de dater avec précision, l'évènement (en effet, nous ne connaissons pas du tout le rythme organique de la végétation). Par contre, un des individus parle d'élection cantonale.

Si un lecteur peut nous aider à mieux situer dans le temps, cet évènement, qu'il nous contacte avant le prochain numéro.

